

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik **PRIÈRE**, Maire.

Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON** ; M. Hugues **MALINAUD** ; Mme Catherine **COSTE** ; Mme Rénatie **LEPAYSAN** ; M. Eric **GIRARD** ; Mme Audrey **NIERGA** ; *Adjoints au Maire.*

M. Yves **RAMON** ; M. Jean-Noël **HUGON** ; Mme Catherine **MIDROIT** ; M. Bruno **BONNAVE** ; M. Jean-Paul **LAPOUGE** ; Mme Maryse **BOSTVIRONNOIS** ; M. Joël **COUZELAS** ; Mme Pascale **FAURE** ; M. Jean-Louis **CLIGNAC** ; Mme Mélanie **DOMAS** ; Mme Magali **LEROY** ; Mme Isabelle Nora **CONSOLI** ; M. Stéphane **GATIGNOL** ; M. Clément **MARIEN** ; M. Bruno **BOURNEL** ; M. François **RAGE** ; M. Philippe **MAITRIAS** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Blandine **GALLIOT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Cynthia **JEULAND** ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice **CLOUVEL** Adjoint au Maire

M. Frédéric **GENET** Adjoint au Maire

Mme Halima **LADJEMI** Adjointe au Maire

Mme Magdeleine **VIGIER** Conseillère Municipale

M. Yves **CIOLI** Conseiller Municipal

(à Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON**)

(à M. Jean-Paul **LAPOUGE**)

(à M. Clément **MARIEN**)

(à M. Eric **GIRARD**)

(à M. Philippe **MAITRIAS**)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno BOURNEL quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia **JEULAND**.

VILLE DYNAMIQUE

- Rapport N° 42 -

Objet / **MUSIQUE : TARIFS 2026/2027 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Dossier étudié en commission le 16 juin 2025

Rapporteur : Madame Élisabeth **FORESTIER-HUGON**

Le rapporteur rappelle que la Ville de COURNON-D'AUVERGNE révisé chaque année les tarifs du Conservatoire de musique relatifs à l'année scolaire à venir et qu'il convient dans ces conditions, de se prononcer sur 2026/2027, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

En premier lieu, le rapporteur propose d'appliquer une augmentation de 1,6 % arrondie au dixième d'euro le plus proche, au tarif « droits d'inscription », base de calcul des tarifs du Conservatoire ainsi que de créer un tarif d'inscription à l'atelier intergénérationnel payable en une fois avec appel de fonds en novembre ou janvier selon la date d'inscription.

En second lieu, il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les locations d'instruments sont réservées en priorité aux Cournonnais.

En troisième lieu, il est proposé de maintenir le montant des bourses d'aide à la diffusion qui viennent en déduction des cotisations instrumentales pour les élèves participant régulièrement aux répétitions et productions des ensembles rattachés au Conservatoire de musique. Pour rappel, le montant de ces dernières s'élève à :

- 64 € pour des élèves participant aux ensembles intervenant aux cérémonies, à savoir la Batterie-Fanfare et l'Orchestre d'Harmonie ;
- 33 € pour des élèves participant aux autres ensembles, à savoir Saxin' Cournon, Jungle Shop, Brass Band et l'ensemble à cordes Passacaille.

Il est toutefois précisé que le montant cumulé de ces bourses ne pourra excéder 97 € par élève.

En quatrième lieu, il est indiqué que les titulaires d'un Pass Culture pourront régler une partie des droits d'inscriptions à hauteur d'un montant de :

- 20,00 € ou 30,00 € ou 64,20 € pour toute inscription ;
- 128,40 € pour une inscription en cours d'instrument.

Il est précisé que les titulaires d'un Pass Culture ne pourront prétendre à aucun remboursement ni avoir en cas d'abandon et ce, quel qu'en soit le motif.

En outre, il est rappelé que, à l'instar des autres pratiques collectives, les élèves inscrits en cours d'instrument ont la possibilité de fréquenter le Pôle d'Ateliers Collectifs de Musiques Amplifiées sans cotisation supplémentaire.

Enfin, le rapporteur ajoute que :

- Pour l'année 2026-2027, le règlement de la somme due par les familles sera effectué en trois versements égaux avec appel de fonds en novembre, janvier et mars.
- L'intégralité des adhésions est due, même en cas d'abandon en cours d'année ; cependant, en cas de force majeure (maladie, déménagement, etc...), le deuxième et/ou le troisième versement(s) pourra(en)t être annulé(s).
- Toute absence de professeur ne pourra donner droit à quelque réduction tarifaire.

En conséquence, les tarifs 2026/2027 pourraient s'établir selon comme suit :

TARIFS 2026/2027

ELEVES COURNONNAIS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11
Droit d'inscription - payable par tous ⁽¹⁾	64,20	69,30	74,10	79,20	83,80	88,80	96,00	100,80	105,60	110,40	115,20
Cours d'instruments (<i>Droit d'inscription x 2</i>)	128,40	138,60	148,20	158,40	167,60	177,60	192,00	201,60	211,20	220,80	230,40
Musiques en Ateliers (<i>Droit d'inscription x 1</i>)	64,20	69,30	74,10	79,20	83,80	88,80	96,00	100,80	105,60	110,40	115,20
Tarif « atelier intergénérationnel » ⁽²⁾ (<i>Droit d'inscription x 1/2</i>)	32,10	34,65	37,05	39,60	41,90	44,40	48,00	50,40	52,80	55,20	57,60

Location d'instrument (<i>Droit d'inscription x 1</i>)	64,20	69,30	74,10	79,20	83,80	88,80	96,00	100,80	105,60	110,40	115,20
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

1) Le droit d'inscription donne accès au solfège, et/ou atelier vocal, et/ou atelier d'éveil et découvertes instrumentales, et/ou à l'initiation instrumentale pour les enfants de 5 et 6 ans (scolarisés en grande section de maternelle ou C.P.), et/ou à l'atelier intergénérationnel

2) Le tarif « atelier intergénérationnel » est un tarif par famille (enfant(s) et son(ses) accompagnant(s))

BOURSES D'AIDE A LA DIFFUSION (déduction des cotisations instrumentales)	
Pour les élèves participant aux ensembles intervenant aux cérémonies (Batterie Fanfare, Orchestre d'Harmonie)	64,00
Pour les élèves participant aux autres ensembles (Saxin' Courmon, Jungle Shop, Brass Band, et Passacaille)	33,00

Contremarques Pass Culture (non cumulables)	
Pour une inscription en solfège, atelier vocal et/ ou musiques en ateliers et/ou cours d'instrument	20,00
	30,00
	64,20
Pour une inscription en cours d'instrument	128,40

ELEVES EXTERIEURS	
Droit d'inscription - payable par tous (tranche 11 élève couronnais majoré d'un coefficient de 1,5)	172,80
Cours d'instruments (<i>Droit d'inscription x 2</i>)	345,60
Musiques en Ateliers (<i>Droit d'inscription x 1</i>)	172,80
Tarif « atelier intergénérationnel » ⁽²⁾ (<i>Droit d'inscription x 1/2</i>)	86,40

Location d'instrument (<i>Droit d'inscription x 1</i>)	172,80
--	--------

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** la tarification 2026/2027 du Conservatoire de Musique et l'ensemble des propositions formulées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Courmon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance
Clément MARIEN



Le Maire
Yanik PRIÈRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr